Nations Unies FCCC/SBI/2026/24

Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
29 septembre 2026
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre
Soixante-cinquième session
Antalya, 9-14 novembre 2026
Point 15 de l'ordre du jour provisoire
Questions relatives au renforcement des capacités

Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités*

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux menés par le Comité de Paris sur le renforcement des capacités entre le 1er septembre 2025 et le 31 août 2026. Il contient des informations sur des questions d'organisation et de procédure, notamment sur la réunion annuelle tenue pendant la période considérée. Il décrit les progrès réalisés par le Comité dans l'exécution de son plan de travail modulable pour 2025-2029 et inclut des recommandations issues des travaux menés par le Comité au cours de la période considérée. En outre, il contient la version actualisée du plan de travail modulable du Comité pour 2025-2029.

* La version originale du présent rapport a été soumise aux services de conférence après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du département responsable.

Merci de recycler

Abréviations et acronymes

CDN	contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
GEIDCO	Global Energy Interconnection Development and Cooperation Organization
PNA	plan national d'adaptation

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa vingt et unième session, la COP a décidé de créer le Comité de Paris sur le renforcement des capacités (ci-après « le Comité de Paris ») pour remédier aux lacunes et répondre aux besoins, actuels et nouveaux, liés à l'exécution d'activités de renforcement des capacités dans les pays en développement Parties et pour intensifier encore les efforts de renforcement des capacités, notamment la cohérence et la coordination des activités menées dans ce domaine au titre de la Convention[1].

2. À sa vingt et unième session, la COP a demandé au Comité de Paris sur le renforcement des capacités d'établir des rapports techniques annuels sur ses activités et de les communiquer aux sessions du SBI qui coïncidaient avec ses propres sessions[2].

3. À sa deuxième session, la CMA a décidé que le Comité de Paris concourrait également à l'application de l'Accord de Paris et a confirmé qu'il leur rendrait compte, à elle et à la COP, dans le cadre de son rapport technique annuel d'activité[3].

B. Objet

4. Le présent rapport rend compte des travaux menés par le Comité de Paris entre le 1er septembre 2025 et le 31 août 2026. On trouvera à l'annexe la version actualisée du plan de travail modulable du Comité de Paris pour 2025-2029.

5. Le rapport rend également compte des dispositions prises par le Comité de Paris pour intégrer les résultats pertinents du premier bilan mondial dans la planification de ses futurs travaux, dans le respect de son mandat[4], en particulier pour donner suite aux paragraphes 111 à 120 de la décision 1/CMA.5.

6. En outre, le rapport contient des informations sur les mesures prises par le Comité de Paris pour intégrer une perspective de genre dans ses travaux[5].

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

7. Le SBI est invité à examiner les informations figurant dans le présent rapport. Il souhaitera peut-être, en particulier, étudier les recommandations énoncées à la section V et les communiquer à la COP, à sa trente et unième session, et à la CMA, à sa huitième session, pour examen et adoption, selon qu'il conviendra.

II. Composition et réunions du Comité

A. Composition du Comité et élections de ses coprésident(e)s

8. Le Comité de Paris affiche un effectif complet pour la période 2026-2027, signe de la forte mobilisation des Parties, qui ont été nombreuses à proposer des candidatures. Il compte huit femmes, dont les deux coprésidentes, et quatre hommes. La liste de ses membres est disponible sur le site Web de la Convention[6].

[1] Décision 1/CP.21, par. 71.
[2] Décision 1/CP.21, par. 80.
[3] Décision 3/CMA.2, par. 3 et 8.
[4] Conformément à la décision 1/CMA.5, par. 186.
[5] Conformément à la décision 7/CP.29, par. 18.
[6] https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb#Membership.

9. À sa dixième réunion, le Comité de Paris a été invité à élire ses coprésident(e)s pour un mandat d'un an courant jusqu'à sa onzième réunion (2027), conformément à son règlement intérieur[7]. Pour cette élection, les membres ont tenu compte de l'objectif d'un équilibre entre hommes et femmes[8] et gardé à l'esprit que l'un des objectifs du plan d'action pour l'égalité des sexes adopté au titre de la Convention consistait à faire en sorte que les femmes participent pleinement, réellement, durablement et sur un pied d'égalité au processus découlant de la Convention[9].

10. Le Comité de Paris a réélu Abzeita Djigma (Burkina Faso) et élu Roberta Ianna (Italie) aux fonctions de coprésidente. Il a remercié Abzeita Djigma et la coprésidente sortante, Cécile Schneider (Allemagne), pour leur travail à la tête du Comité au cours des douze mois écoulés.

B. Réunions

1. Réunion annuelle

11. La dixième réunion du Comité de Paris s'est tenue du 15 au 17 juin 2026[10], parallèlement aux soixante-quatrièmes sessions respectives des organes subsidiaires. Elle était ouverte aux Parties et aux observateurs inscrits aux soixante-quatrièmes sessions respectives des organes subsidiaires. Conformément à la pratique établie, des représentants des organes constitués au titre de la Convention, des programmes de travail de la Convention, des entités fonctionnelles du Mécanisme financier et du Fonds pour l'adaptation ont également été invités à y participer. Les autres parties prenantes ont pu suivre la retransmission en direct de la réunion.

12. Les Parties et les observateurs ont pris part aux échanges, apportant des points de vue et des éclairages qui ont nourri les débats du Comité de Paris. À l'invitation de celui-ci, des représentants des organes constitués au titre de la Convention et des programmes de travail de la Convention ont fait des exposés sur des points inscrits à l'ordre du jour et échangé avec les membres du Comité au sujet de ces points.

2. Réunions intersessions

13. Le Comité de Paris s'est réuni tous les mois au cours de la période considérée. Les réunions, tenues en ligne, ont permis aux membres d'avancer dans l'exécution du plan de travail du Comité, de faire le point sur les progrès accomplis et de convenir en temps utile de la suite des travaux.

3. Réunions du Réseau du Comité de Paris

14. La septième réunion annuelle du Réseau du Comité de Paris s'est tenue en ligne le 28 avril 2026[11]. Plus de 60 participants, représentant aussi bien des membres de longue date du Réseau que de nouveaux membres, ont fait le point sur les activités menées dans le cadre du Réseau depuis sa création, et ont examiné les activités à venir et les futures possibilités de collaboration.

15. La deuxième manifestation en présentiel du Réseau, intitulée « PCCB Network[ing] to Build Partnerships for Impact », s'est tenue pendant la dixième réunion du Comité de Paris[12]. Les membres du Comité et du Réseau ont examiné les possibilités de coopération avec d'autres initiatives relevant de la Convention et assisté à des présentations faites par des membres du Réseau et par un représentant du Global Climate Action Agenda.

[7] Disponible à l'adresse https://unfccc.int/documents/293445.
[8] Voir la décision 23/CP.18, par. 2.
[9] Décision 3/CP.25, annexe, par. 5.
[10] L'enregistrement vidéo de la réunion ainsi que tous les documents y relatifs, y compris le rapport de la réunion (document PCCB/2026/8 du Comité de Paris), sont disponibles à l'adresse https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building-pccb#Tenth-PCCB-Meeting-15---17-June-2026.
[11] Voir https://unfccc.int/event/7th-annual-pccb-network-meeting.
[12] L'enregistrement vidéo de la manifestation est disponible à l'adresse https://unfccc.int/event/tenth-meeting-of-the-paris-committee-on-capacity-building-mandated-event-3.

III. Activités menées au cours de la période considérée

A. Progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail pour 2025-2029

16. La COP, à sa trentième session, et la CMA, à sa septième session, se sont félicitées du plan de travail du Comité de Paris pour 2025-2029, établi sur la base des domaines et activités prioritaires énoncés à l'annexe des décisions 12/CP.29 et 19/CMA.6[13].

17. La présente section s'articule autour des trois domaines prioritaires du plan de travail. Les activités prévues au titre de ces domaines garantissent une approche cohérente des travaux que doit mener le Comité de Paris pour s'acquitter de ses mandats.

1. Domaine prioritaire A : accroître la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités menées au titre de la Convention et de l'Accord de Paris

18. Les activités relevant de ce domaine prioritaire visent à conforter le rôle de chef de file du Comité de Paris dans les efforts déployés pour améliorer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités menées au titre de la Convention et de l'Accord de Paris. Elles contribuent à donner suite aux résultats du premier bilan mondial relatifs à l'accroissement de la cohérence et de la coopération dans l'apport d'un appui efficace au renforcement des capacités[14].

19. En mars, le Comité de Paris a défini la raison d'être et l'objectif du premier rapport sur l'état du renforcement des capacités au service de l'action climatique. À sa dixième réunion, il a examiné la note de cadrage du rapport, qui précisait les grandes lignes, la structure et le contenu de celui-ci, ainsi que la méthode appliquée[15], et a décidé d'entamer l'élaboration du rapport conformément aux orientations exposées dans cette note.

20. À la fin de la période considérée, le Comité de Paris était en train de mettre la dernière main à la note de cadrage du premier dialogue annuel sur le renforcement des capacités[16], qui doit se tenir le 9 octobre 2026 durant la Bangkok Climate Action Week. Ce dialogue, consacré aux moyens d'accroître le financement de l'action climatique et d'améliorer l'accès à celui-ci, vise à réunir des représentants de partenaires d'exécution, de prestataires de services de renforcement des capacités et de programmes d'appui, notamment des entités fonctionnelles du Mécanisme financier et d'autres fonds pour le climat, afin d'améliorer la coordination de leurs efforts.

21. Au cours de la période considérée, le groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris (ci-après « le groupe de coordination informel »)[17] a continué de s'employer à améliorer la coordination des activités de renforcement des capacités menées par ses membres. À la dixième réunion du groupe de coordination informel, tenue en marge de la trentième session de la COP, le Comité de Paris a présenté aux membres du groupe son plan de travail modulable pour 2025-2029. Les membres ont examiné les moyens d'améliorer la collaboration et la coordination dans le cadre de leurs activités de renforcement des capacités, notamment en échangeant des idées et en formulant des propositions concrètes. À l'issue de ces échanges, ils sont convenus d'organiser deux réunions virtuelles par an en plus de leurs deux réunions en présentiel. Ces réunions virtuelles permettront aux membres de confronter leurs expériences et leurs pratiques dans le cadre d'échanges approfondis sur leurs travaux et les activités de renforcement des capacités qu'ils mènent dans des domaines thématiques précis. En outre, une base de données sur les activités de renforcement des capacités en cours des membres du Groupe a été créée en mars.

[13] Décisions 14/CP.30, par. 10, et 25/CMA.7, par. 11.
[14] Décision 1/CMA.5, par. 115.
[15] Document PCCB/2026/6 du Comité de Paris.
[16] Voir https://unfccc.int/event/first-global-capacity-building-dialogue-building-the-capacities-for-accessing-and-scaling-up-climate.
[17] Pour plus d'informations sur le groupe de coordination informel et ses membres, voir https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/PCCB/ICG.

22. À la onzième réunion du groupe de coordination informel, les membres se sont félicités de la tenue de réunions virtuelles supplémentaires et de la possibilité qui leur était offerte d'y participer, ainsi que de la création de la base de données interne sur les activités de renforcement des capacités. Celle-ci permettait de suivre en temps réel les activités de renforcement des capacités en cours et prévues, et, partant, de faciliter le repérage des synergies et d'améliorer la planification des activités. Les membres ont également souligné la nécessité d'accroître la visibilité des efforts de renforcement des capacités des organes constitués et des entités fonctionnelles du Mécanisme financier, ainsi que des activités menées dans le cadre des différents programmes de travail. En réponse, le Comité de Paris a proposé de faire du Pôle de renforcement des capacités organisé prévu à la trente et unième session de la COP une occasion pour les membres du groupe de coordination informel de collaborer et de mieux faire connaître leurs activités de renforcement des capacités. Les membres du groupe ont fait part de leur souhait de poursuivre les échanges avec le Comité de Paris et d'être tenus informés des mesures qu'ils pouvaient prendre pour contribuer à l'organisation du Pôle de renforcement des capacités.

2. Domaine prioritaire B : recenser les lacunes et les besoins actuels et nouveaux en matière de capacités et recommander des moyens d'y répondre

23. Les activités relevant de ce domaine prioritaire visent à aider les pays en développement et leurs partenaires d'exécution à évaluer les lacunes et les besoins en matière de capacités dans l'optique d'une action climatique concrète, et à permettre au Comité de Paris de disposer de données probantes sur ces lacunes et besoins, afin de mieux cibler ses efforts de renforcement des capacités et d'éclairer : ses décisions relatives à d'autres activités ; l'élaboration du rapport sur l'état du renforcement des capacités ; l'établissement de produits de connaissance ; l'organisation de manifestations qui répondent aux lacunes et aux besoins des pays en développement. Ces activités contribuent à donner suite aux résultats du premier bilan mondial relatifs aux lacunes persistantes des pays en développement en matière de capacités et aux besoins urgents à combler pour leur permettre d'appliquer efficacement l'Accord de Paris[18].

24. En 2025, le Comité de Paris a commencé à recenser systématiquement les lacunes et les besoins signalés par les Parties dans les plans nationaux et rapports établis au titre de la Convention, afin de rassembler des données probantes sur ces lacunes et besoins, et d'en élaborer une taxonomie structurée. Une note de cadrage[19] présentée à la dixième réunion du Comité de Paris rend compte des travaux d'analyse menés à ce jour. Ceux-ci confirment la pertinence des trois niveaux de renforcement des capacités (individuel, institutionnel et systémique), qui permettent une compréhension commune des lacunes et des besoins, et font également ressortir plusieurs thèmes selon lesquels les lacunes et les besoins communs des Parties peuvent être classés, parmi lesquels les systèmes de données et d'information, la coordination institutionnelle, le financement, la planification et la mise en œuvre, ainsi que le suivi, l'évaluation et l'apprentissage[20].

25. Les données disponibles ne sont pas encore suffisantes pour permettre d'établir une taxonomie officielle ou une classification structurée, qui repose sur des définitions convenues des thèmes et des catégories hiérarchisées de lacunes et de besoins. Le Comité de Paris a néanmoins estimé que les résultats des travaux d'analyse constituaient une base pratique et crédible pour poursuivre le recensement des lacunes et des besoins et enrichir les données disponibles, en vue d'éclairer l'élaboration du rapport sur l'état du renforcement des capacités, ainsi que le développement d'autres produits de connaissance et activités.

26. Au cours de la période considérée, le Comité de Paris s'est appuyé sur les données relatives aux lacunes et aux besoins en matière de capacités pour décider des manifestations à organiser et des produits de connaissance à élaborer dans le cadre de son domaine d'action prioritaire pour 2025-2026 (voir par. 42 ci-dessous). Il convient notamment de mentionner la journée consacrée à ce domaine d'action lors de la septième édition du Pôle de renforcement

[18] Décision 1/CMA.5, par. 114.

[19] Document PCCB/2026/5 du Comité de Paris.

[20] On trouvera à l'annexe du document PCCB/2026/5 la liste complète des thèmes recensés dans les rapports relatifs aux lacunes et aux besoins en matière de capacités.

des capacités, les exposés présentés à l'occasion du quinzième Forum de Durban sur le renforcement des capacités et la création d'une plateforme de connaissances en ligne dont le but est d'offrir un appui pratique aux pays en développement pour les aider à transformer leurs plans de lutte contre les changements climatiques en projets susceptibles d'être financés.

27. Le Groupe de l'énergie, mis sur pied en 2025, rassemble les membres du Réseau du Comité de Paris qui mènent des activités de renforcement des capacités axées sur le soutien à la transition énergétique. Il vise à renforcer la coordination et la collaboration entre les acteurs du renforcement des capacités dans les domaines de l'énergie et du climat, tout en facilitant la mise en commun d'outils pertinents et de bonnes pratiques. Les premiers travaux du Groupe ont consisté à définir sa structure et ses modalités de travail, et à recenser des priorités communes et des possibilités de collaboration entre ses membres. GEIDCO, l'un des principaux membres du Groupe, a réalisé une enquête sur les lacunes et les besoins des pays en développement en matière de capacités dans le contexte de la transition énergétique, et s'emploie maintenant à établir un rapport sur la base des résultats de cette enquête. Une vingtaine de membres du Réseau du Comité de Paris ont répondu à l'enquête, et certains contribuent directement à l'élaboration du rapport. En outre, GEIDCO a créé en juin 2026 la plateforme Global Energy Interconnection Academy, via laquelle sont organisées des activités d'échange entre pairs pour répondre aux lacunes et aux besoins en matière de capacités dans le secteur de l'énergie.

28. Le cours d'initiation aux questions liées aux changements climatiques et aux droits de l'homme, qui a été lancé en 2021 par le Comité de Paris et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en collaboration avec le secrétariat et avec le concours du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (l'Agence allemande de coopération internationale étant chargée de sa mise en œuvre), continue d'être proposé. Destiné au grand public et hébergé sur le site Web du Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques, ce cours de formation gratuit, que chacun peut suivre à son rythme, vise à renforcer la compréhension des changements climatiques et la participation à l'action climatique, tout en abordant les difficultés et perspectives liées aux droits de l'homme. Au 31 août 2026, 47 837 participants de 193 pays s'étaient inscrits au cours et 17 269 certificats avaient été délivrés.

3. Domaine prioritaire C : promouvoir la sensibilisation, le partage des connaissances et de l'information ainsi que la collaboration des parties prenantes avec les organismes et les acteurs concernés relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris

29. Les activités relevant de ce domaine prioritaire visent à faciliter la collaboration et le partage des connaissances. Elles consistent notamment à recenser et à diffuser les bonnes pratiques, et à faire connaître les acteurs qui mènent des activités de renforcement des capacités aux niveaux national, infranational et local. Elles contribuent à donner suite aux résultats du premier bilan mondial relatifs au renforcement des capacités[21].

30. La septième édition du Pôle de renforcement des capacités a eu lieu durant la trentième session de la COP[22]. Au total, 31 sessions ont été organisées. Elles ont réuni des représentants de plus de 41 organismes des Nations Unies et organisations apparentées, d'organisations non gouvernementales, d'entités du secteur privé et d'autres parties prenantes. Le programme s'étendait sur six journées, consacrées respectivement aux six thèmes suivants : les moyens de mise en œuvre de l'action climatique ; les capacités nécessaires à la transition énergétique ; le financement ; le patrimoine culturel et les arts ; les capacités de demain ; les solutions fondées sur la nature. L'objectif était d'examiner les lacunes et les besoins en matière de capacités dans ces domaines, ainsi que les solutions envisageables pour y répondre. Une exposition photographique a également été organisée par Transformative Urban Coalitions afin de mettre en lumière l'action climatique de communautés d'Amérique latine. En outre, les participants ont pu assister à la diffusion des vidéos lauréates du concours

[21] Décision 1/CMA.5, par. 115.

[22] Le rapport de synthèse sur la septième édition du Pôle de renforcement des capacités est disponible à l'adresse https://unfccc.int/documents/655522.

Voices of Mutirão, dont le but était de mettre en avant la contribution d'initiatives locales de renforcement des capacités et de lutte contre les changements climatiques à la durabilité et à la résilience des villes à long terme.

31. La participation du Comité de Paris à des réunions et manifestations organisées par d'autres organes constitués et dans le contexte de processus découlant de la Convention lui a permis de suivre les travaux menés par ces organes et, dans le cadre de ces processus, d'établir ou d'approfondir les liens entre ces travaux et ses propres activités, et de mettre en évidence des synergies en matière de renforcement des capacités dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris. Elle lui a également permis de continuer à mettre ses compétences dans le domaine du renforcement des capacités au service d'autres organes et de processus découlant de la Convention, et, ainsi, de mieux faire connaître ses activités et les grands enjeux liés au renforcement des capacités, de diffuser les conclusions de ses travaux et d'en promouvoir la prise en compte dans les travaux des organes et processus concernés, selon qu'il convient.

32. Au cours de la période considérée, le Comité de Paris a participé ou contribué à diverses manifestations et réunions organisées par d'autres organes constitués ou dans le cadre de processus relevant de la Convention (en privilégiant les manifestations visant à renforcer la participation des communautés locales au processus relevant de la Convention), à savoir :

a) Le deuxième dialogue organisé par la présidence de la trentième session de la COP, consacré à la définition conjointe de stratégies de renforcement de la participation des communautés locales au processus découlant de la Convention (14 octobre 2025) ;

b) Un atelier thématique sur les moyens de renforcer la participation des communautés locales au processus découlant de la Convention, organisé par la présidence de la trentième session de la COP à ladite session ;

c) La dixième réunion annuelle entre le Fonds vert pour le climat et les organes constitués, qui a eu lieu durant la trentième session de la COP ;

d) La vingt-septième réunion du Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques (20-22 avril 2026) ;

e) La vingt-quatrième réunion du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (28 avril-1er mai 2026) ;

f) Un atelier sur les moyens de renforcer la participation des communautés locales au processus découlant de la Convention, organisé par le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones dans le cadre des soixante-quatrièmes sessions respectives des organes subsidiaires.

33. En outre, le Comité de Paris a soumis des contributions relatives au renforcement des capacités dans le cadre des activités ci-après, menées par d'autres organes ou au titre de processus relevant de la Convention :

a) L'actualisation, en 2026, par le Comité de l'adaptation, de la ressource en ligne sur les dispositifs de soutien à l'élaboration et à l'exécution des PNA ;

b) L'élaboration du programme de l'édition 2026 du forum du Comité permanent du financement, dont le thème était le financement de l'action climatique axée sur les systèmes hydrologiques et l'océan ;

c) L'établissement du rapport du secrétariat sur l'expérience acquise dans l'utilisation d'instruments financiers et de méthodes tenant compte des questions de genre, ainsi que les possibilités de renforcement des capacités à cet égard ;

d) L'élaboration, par le Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris, d'un guide sur les ressources disponibles à l'appui de l'élaboration des CDN et des rapports biennaux au titre de la transparence.

34. Étant donné que les membres du Comité de Paris soumettent de plus en plus de contributions techniques dans le cadre de divers processus relevant de la Convention, participent activement aux réunions et manifestations d'autres organes constitués et sont toujours plus impliqués dans les activités du Réseau du Comité de Paris, ils sont convenus, à la dixième réunion du Comité, de regrouper ces activités complémentaires par domaine thématique. L'objectif est que les contributions soient réparties en fonction des connaissances et des compétences des membres, et que les 12 membres contribuent et participent de manière plus équilibrée.

35. Afin de renforcer les liens entre les membres et de soutenir leur collaboration, le secrétariat a facilité plusieurs manifestations virtuelles du Réseau du Comité de Paris, qui ont réuni un grand nombre de participants. Ces manifestations, organisées par les membres eux-mêmes, ont porté sur des sujets variés, tels que l'adaptation pilotée au niveau local, le pilotage des initiatives de conservation de la nature, l'accès des jeunes entrepreneurs africains au financement de l'action climatique et la mobilisation des connaissances au service du développement durable[23]. Dans le cadre des activités du Réseau du Comité de Paris, l'initiative de la Coalition Mutirão-Burkindi sur le renforcement des capacités a donné lieu à des activités axées sur l'appui à l'adaptation pilotée au niveau local à la transition juste dans le contexte de la mise en œuvre des CDN, notamment à l'élaboration d'un guide pratique sur la formalisation des entreprises du secteur informel, qui est désormais mis à la disposition des parties prenantes.

36. Le Comité de Paris a renforcé sa présence en ligne grâce au groupe sur le renforcement des capacités (*UNFCCC capacity-building group*) qu'il administre sur LinkedIn[24]. Au 31 août 2026, ce groupe comptait quelque 6 750 membres, ce qui témoigne d'un intérêt croissant pour les activités de renforcement des capacités du Comité. Au cours de la période considérée, environ 300 publications ont été diffusées sur la plateforme, totalisant près de 120 000 vues. Cette présence a grandement contribué à la diffusion d'informations sur les manifestations organisées par le Comité et le Réseau, leurs publications récentes et leurs projets en cours. Pour gagner encore en visibilité et faire davantage connaître ses principales activités et ses produits phares, le Comité a également utilisé les canaux de communication de la Convention (page du site Web de la Convention consacrée aux actualités (UNFCCC Newsroom), bulletins d'information, réseaux sociaux, etc.). En outre, dans le cadre du Réseau du Comité de Paris, l'Université des Nations Unies a produit deux séries de podcasts hébergées sur YouTube, avec l'appui du secrétariat : une série introductive, consacrée aux thèmes de la septième édition du Pôle de renforcement des capacités[25], diffusée avant la trentième session de la COP, et une série quotidienne[26], diffusée pendant la session. Ces efforts soutenus ont permis d'améliorer la visibilité des initiatives de renforcement des capacités, d'accroître la participation des parties prenantes à ces initiatives et de favoriser le partage de connaissances.

B. Intégration des questions de genre dans les travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités : progrès accomplis

37. Conscient de l'importance de la prise en compte des questions de genre dans ses travaux et conformément à la norme qu'il a adoptée en la matière[27], le Comité de Paris a maintenu la pratique consistant à désigner un coordonnateur pour les questions de genre, chargé de veiller à ce que ces questions soient prises en considération dans son plan de travail. En complément de cette fonction, le Comité a également désigné des membres chargés de

[23] La liste des manifestations organisées par les membres du Réseau du Comité de Paris est disponible à l'adresse https://unfccc.int/pccb-network/events.

[24] Voir https://www.linkedin.com/groups/12550724.

[25] Voir https://www.youtube.com/watch?v=JdAXCe-YwkE&list=PLsnjFp3JYa4i7AiSUCayF98sIo259sXCk.

[26] Voir https://www.youtube.com/watch?v=gOIDHQ1D608&list=PLmql2xc4rFB2-LPahySUeE8HPDtbu2SGT&index=8.

[27] FCCC/SBI/2019/13, annexe.

contribuer aux activités relatives à des questions transversales, y compris les questions de genre.

38. Le Comité de Paris veille aussi à employer un langage inclusif dans ses publications, ses rapports et ses communications orales et écrites. Il s'attache en outre à recenser les lacunes et les besoins en lien avec les questions de genre dans le cadre de ses travaux de recherche et d'analyse, et de proposer des solutions tenant compte de ces questions, dans la mesure du possible. Il convient de mentionner à cet égard les travaux menés aux fins de l'élaboration de la note de cadrage sur la taxonomie des lacunes et des besoins en matière de capacités.

39. Les questions de genre ont été prises en compte dans l'organisation de la septième édition du Pôle de renforcement des capacités, comme en témoigne la représentation équilibrée des sexes parmi les intervenants et les modérateurs, dont 52 % s'identifiaient comme femmes. Le programme prévoyait en outre des sessions spécialement consacrées aux efforts de renforcement des capacités sensibles aux questions de genre, notamment à la promotion d'une transition énergétique équitable à l'égard des femmes, à l'élaboration conjointe de solutions climatiques dans le cadre des Conventions de Rio et au leadership des jeunes femmes dans le domaine de la justice climatique. Les questions de genre ont également été intégrées de manière transversale dans le reste du programme.

40. Le Comité de Paris a invité des représentants des équipes du secrétariat chargées des mandats relatifs aux questions de genre à informer ses membres des faits nouveaux survenus dans ce domaine à la trentième session de la COP[28], à réaffirmer l'importance de la prise en compte des questions de genre dans leurs travaux et à mettre en évidence les possibilités de renforcement de la collaboration et de la participation dans le cadre du programme de travail de Lima relatif au genre et des travaux que mènerait le Comité en 2027 et au-delà. En outre, le Comité a répondu à l'appel à contributions lancé en vue de l'élaboration du rapport mentionné au paragraphe 33 c) ci-dessus.

41. En 2026, le Réseau du Comité de Paris a facilité l'organisation, par des membres, de deux manifestations virtuelles consacrées aux questions de genre, l'une sur le leadership des femmes et l'inclusivité de l'action climatique[29], et l'autre sur la promotion de la justice numérique grâce à une base de données interactive sur les solutions aux changements climatiques portées par des femmes[30]. Lors des manifestations organisées par les membres du Réseau au cours de la période considérée, la majorité des intervenants et des modérateurs étaient des femmes, qui venaient aussi bien de pays en développement que de pays développés.

C. Domaine d'action prioritaire pour 2025-2026

42. Pour la période 2025-2026, le domaine d'action prioritaire du Comité de Paris était le renforcement des capacités à l'appui de l'élaboration de stratégies d'investissement globales, de la conception de projets susceptibles d'être financés et de la mobilisation des parties prenantes pour améliorer la mise en œuvre des CDN et des PNA dans les pays en développement.

1. Activités

43. Le Comité de Paris a mené des activités et organisé des manifestations dans le cadre de son domaine d'action prioritaire pour 2025-2026, notamment lors de la septième édition du Pôle de renforcement des capacités, dont l'une des journées était consacrée à ce domaine d'action, et du quinzième Forum de Durban sur le renforcement des capacités, organisé parallèlement aux soixante-quatrièmes sessions respectives des organes subsidiaires.

[28] Voir la décision 7/CP.30, y compris son annexe, qui contient le Plan d'action de Belém relatif au genre (2026-2034).

[29] Voir https://unfccc.int/event/women-s-leadership-and-inclusive-climate-action-from-policy-to-implementation.

[30] Voir https://unfccc.int/event/digital-justice-through-an-interactive-database-of-women-led-solutions-to-climate-change-in-their.

44. Le Comité de Paris s'est employé à favoriser le dialogue, la collaboration et l'échange de connaissances, de bonnes pratiques et d'enseignements entre les Parties et un large éventail de parties prenantes non Parties, afin de promouvoir le renforcement des capacités au service de l'action climatique.

45. Le programme de la journée consacrée au domaine d'action prioritaire, organisée par le Comité de Paris, prévoyait cinq sessions, chacune portant sur différents besoins des pays en développement en matière de capacités, selon leur contexte national. Une attention particulière a été accordée à la mise en place des fondements institutionnels nécessaires pour accéder au financement de l'action climatique, à l'alignement des ressources nationales et internationales et au développement des capacités techniques nécessaires à la conception et à l'exécution, dans le cadre de la mise en œuvre des CDN, de projets susceptibles d'être financés. Pour clôturer la journée, les participants à une table ronde ont examiné les moyens d'intensifier la coopération entre les acteurs du renforcement des capacités au niveau international afin de faciliter l'accès au financement de l'action climatique et d'en accroître le volume à l'échelle nationale. Pour organiser cette journée, le Comité de Paris a collaboré avec les partenaires suivants : la Banque asiatique de développement, Climate Compatible Growth, Finance in Common, l'Agence allemande de coopération internationale, la Global Capacity Building Coalition, le Fonds vert pour le climat, l'International Development Finance Club, l'initiative de la Coalition Mutirão-Burkindi sur le renforcement des capacités, le Réseau mondial pour les PNA, le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

46. Le thème du quinzième Forum de Durban concordait avec le domaine d'action prioritaire du Comité de Paris[31]. Lors du Forum, le Comité a présenté des informations sur les activités menées dans le cadre du domaine d'action prioritaire et communiqué les conclusions et les enseignements tirés de ces activités. Il a également intégré au corpus de connaissances sur le domaine d'action prioritaire les données d'expérience et les connaissances partagées par les participants au Forum.

47. Le Comité de Paris a élaboré un produit de connaissance en rapport avec le domaine d'action prioritaire, à savoir une plateforme de connaissances en ligne[32] dont le but est d'offrir un appui pratique aux pays en développement pour les aider à transformer leurs plans de lutte contre les changements climatiques en projets susceptibles d'être financés. Présentée à l'occasion du quinzième Forum de Durban, cette plateforme a vocation à être une ressource évolutive, qui permet d'accéder facilement à des informations sur les programmes d'appui disponibles, ainsi qu'à des outils pratiques, des pratiques exemplaires et des données d'expérience nationales. Elle s'adresse aux praticiens des pays en développement qui œuvrent à la mobilisation de financements en faveur de l'action climatique et à l'exécution des plans climatiques nationaux.

2. Résultats

48. Les principaux enseignements tirés des activités menées au titre du domaine d'action prioritaire pour 2025-2026, dont l'objectif était d'aider les pays en développement à surmonter les difficultés rencontrées dans l'accès au financement de l'action climatique et l'accroissement du volume de ce financement aux fins de la mise en œuvre de leurs CDN et de leurs PNA, sont les suivants :

a) Le financement de l'action climatique contribue plus efficacement à la mise en œuvre des CDN et des PNA lorsqu'il s'accompagne d'un appui au renforcement des capacités axé sur les modalités concrètes de mise en œuvre des CDN et des PNA. Il importe d'adapter l'appui aux mécanismes et aux acteurs du financement, afin de permettre la concrétisation des plans climatiques sous la forme de projets financés ;

[31] Le rapport du Forum a été publié sous la cote FCCC/SBI/2026/17.

[32] https://unfccc.int/topics/capacity-building/pccb/KnowledgeHub/FocusArea2025-26.

b) Des activités adaptées peuvent aider les Parties et les praticiens à mieux cerner l'écosystème fragmenté et complexe des dispositifs de soutien au renforcement des capacités visant à améliorer l'accès au financement de l'action climatique ;

c) Il existe plusieurs moyens de répondre aux lacunes et aux besoins en matière de renforcement des capacités. On peut notamment recruter des spécialistes du financement de l'action climatique au sein des ministères, décentraliser les processus nationaux de planification et veiller à ce que ces processus associent les parties prenantes concernées, ou encore faciliter la mise en relation d'acteurs dotés de compétences spécialisées avec d'autres acteurs qui ont besoin de ces compétences. La création de plateformes nationales peut également contribuer à une meilleure coordination des flux de financement et de l'appui au renforcement des capacités. Cette diversité de solutions permet aux pays en développement de choisir celles qui correspondent le mieux à leur situation nationale ;

d) Les activités de renforcement des capacités destinées à faciliter l'accès au financement de l'action climatique et à en accroître le volume sont plus efficaces lorsqu'elles sont menées simultanément aux niveaux national, infranational et local, au lieu de cibler un seul de ces niveaux ;

e) Les échanges entre pairs offrent des possibilités de renforcement des capacités encore insuffisamment exploitées, en particulier entre les pays confrontés à des difficultés similaires et dotés de structures institutionnelles comparables. Ils peuvent s'avérer plus efficaces que des orientations génériques. Toutefois, si ces échanges permettent de faire émerger des idées, la concrétisation de celles-ci sous la forme de projets susceptibles d'être financés nécessite un appui technique direct de la part de praticiens expérimentés ;

f) Les activités locales d'appui au renforcement des capacités permettent de mettre en lien les processus nationaux de planification avec les systèmes de connaissances locaux et de tenir compte des réalités locales. Ces activités demeurent toutefois insuffisamment développées et financées. Les responsables locaux, les organisations de la société civile, les réseaux de jeunes et les médias jouent un rôle essentiel à cet égard ;

g) La fragmentation de l'écosystème de l'appui au renforcement des capacités s'explique par plusieurs facteurs structurels. Les financements sont souvent accordés projet par projet et non dans le cadre de programmes, les résultats sont évalués à l'échelle des projets plutôt qu'au niveau des systèmes, et les prestataires locaux de services de renforcement des capacités reçoivent moins de financements que leurs homologues internationaux. Pour rendre l'offre d'activités de renforcement des capacités plus cohérente, il faut notamment regrouper les informations sur les dispositifs de soutien disponibles et les rendre accessibles au public, mieux faire connaître les initiatives existantes et leurs résultats, et répondre en priorité aux besoins exprimés par les pays plutôt que de se fonder sur les orientations imposées par les donateurs.

IV. Activités futures

A. Domaine d'action prioritaire pour 2026-2027

49. À la dixième réunion du Comité de Paris, les membres et les participants ont examiné les difficultés que rencontraient les pays en développement dans l'accès au financement de l'action climatique. Le principal obstacle mis en évidence était l'absence de mécanismes de coordination efficaces au niveau national. D'autres difficultés ont également été relevées, notamment le manque de capacités institutionnelles et techniques, ainsi que la fragmentation des systèmes de gestion des données relatives au financement de l'action climatique.

50. Ces débats ont servi de base aux discussions des membres sur le domaine d'action prioritaire du Comité de Paris pour 2026-2027. Celui-ci devait répondre aux difficultés rencontrées par les pays en développement dans l'accès aux financements destinés aux initiatives d'adaptation pilotées au niveau local, tout en tenant compte des besoins des différentes parties prenantes en matière de renforcement des capacités. Après avoir poursuivi leurs échanges pendant la période intersessions, les membres du Comité sont convenus du domaine d'action prioritaire suivant : promouvoir des approches durables et systémiques du

renforcement des capacités des particuliers, des organisations locales et des institutions afin d'améliorer l'accès aux financements destinés aux initiatives d'adaptation pilotées au niveau local et de renforcer l'appropriation locale de l'action.

B. Plan de travail pour 2027-2029

51. Le plan de travail du Comité de Paris pour 2025-2029 prévoit une mise en œuvre progressive : il définit précisément les activités à mener et les résultats attendus pour 2026-2027, tout en maintenant un cadre modulable pour 2028-2029. D'autres résultats escomptés pour 2027-2029 seront définis lors des réunions du Comité de Paris, en fonction des progrès accomplis dans l'exécution des activités déjà inscrites dans le plan de travail. Cette souplesse permet au Comité d'ajuster chaque année son plan de travail en fonction des nouveaux besoins, des enseignements tirés de l'expérience et des ressources disponibles. À sa dixième réunion, le Comité a procédé à un exercice de planification afin de déterminer comment le plan de travail pouvait rendre compte des progrès déjà accomplis et être actualisé en conséquence. Il a ensuite approuvé la version actualisée du programme de travail pendant la période intersessions.

V. Recommandations à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

52. À sa vingt-neuvième session, la COP a prié le Comité de Paris de formuler des recommandations à l'intention des Parties dans les domaines prioritaires définis dans l'annexe de la décision 12/CP.29[33]. Les recommandations du Comité, qui s'appuient sur les enseignements tirés des activités exécutées au cours de la période considérée, sont les suivantes :

a) Afin d'améliorer la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités et d'éviter les doubles emplois, le Comité de Paris recommande à la COP et à la CMA :

i) D'encourager les organes constitués compétents, les entités fonctionnelles du Mécanisme financier, les représentants des programmes de travail pertinents, que ceux-ci relèvent ou non de la Convention et de l'Accord de Paris, ainsi que d'autres entités extérieures aux processus découlant de la Convention, à tenir compte, dans le cadre de la conception et de l'exécution de leurs activités d'appui au renforcement des capacités, des conclusions des activités menées au titre du domaine d'action prioritaire du Comité de Paris pour 2025-2026 (voir par. 42 et 48 ci-dessus) ;

ii) D'inviter les Parties à envisager de soumettre, en réponse à l'appel à contributions qu'il lancera prochainement, des études de cas qui alimenteront le premier rapport sur l'état du renforcement des capacités, l'objectif étant que celui-ci se fonde sur un large éventail d'expériences nationales et de bonnes pratiques pertinentes et représentatives ;

b) Afin de favoriser le partage de bonnes pratiques, de données d'expérience et d'enseignements à retenir en matière de renforcement des capacités entre organismes concernés relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris, selon qu'il conviendra, le Comité de Paris recommande à la COP et à la CMA :

i) D'inviter les Parties à encourager les délégations nationales et les institutions compétentes à participer aux manifestations et activités organisées dans le cadre du Pôle de renforcement des capacités et du Forum de Durban afin d'élargir l'éventail des bonnes pratiques et des expériences dont les participants peuvent s'inspirer ;

[33] Décision 12/CP.29, annexe, par. 1 b) et 3 b). Les recommandations formulées dans la présente section sont regroupées selon les quatre domaines définis dans ces paragraphes.

ii) D'encourager les Parties et les institutions nationales compétentes à consulter la plateforme de connaissances en ligne (voir par. 47 ci-dessus), qui pourrait les aider à mieux connaître les dispositifs d'appui existants et à s'inspirer de bonnes pratiques ;

c) Afin de mettre en évidence d'éventuels domaines de collaboration avec les organismes dont les travaux présentent un intérêt pour le Comité de Paris et son plan de travail, selon qu'il conviendra et conformément à leurs mandats respectifs, le Comité de Paris recommande à la COP et à la CMA :

i) D'encourager les représentants des organes constitués, des programmes de travail et des processus pertinents relevant de la Convention, ainsi que des entités fonctionnelles du Mécanisme financier, à envisager de participer plus activement aux travaux du groupe de coordination informel, notamment en prenant part à des réunions interinstitutionnelles de partage des savoirs, en contribuant à l'enrichissement de la base de données interne sur les activités de renforcement des capacités et en réfléchissant aux possibilités d'exécution d'activités conjointes et d'élaboration de produits de connaissance communs, afin de renforcer encore la coordination et la collaboration entre les acteurs du renforcement des capacités ;

ii) D'encourager les entités fonctionnelles du Mécanisme financier, le Fonds pour l'adaptation et le Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices, ainsi que les organisations extérieures qui mènent des activités de renforcement des capacités dans le cadre de programmes et d'initiatives, à envisager de participer au dialogue annuel du Comité de Paris sur le renforcement des capacités ;

d) Afin que les organismes relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris puissent tirer pleinement parti des résultats du quinzième Forum de Durban, le Comité de Paris recommande à la COP et à la CMA :

i) D'inviter les Parties à envisager de prendre connaissance des informations fournies dans le rapport du Forum pour mieux connaître les dispositifs d'appui au renforcement des capacités existants, et de tirer parti des enseignements et de l'expérience des partenaires d'exécution, des prestataires de services d'appui au renforcement des capacités et des bénéficiaires, tels que présentés dans le rapport, pour adapter leurs approches du renforcement des capacités à leur situation nationale ;

ii) D'encourager les organes constitués à envisager de prendre en compte, dans leurs travaux techniques, les enseignements tirés des études de cas présentées lors du Forum, selon qu'il convient et conformément à leurs mandats respectifs ;

iii) D'encourager les organes constitués à envisager de se servir des résultats du Forum comme point de référence lorsqu'ils examinent ou actualisent leurs orientations, leurs outils ou les modalités de leur appui au renforcement des capacités dans le cadre du domaine d'action prioritaire annuel du Comité de Paris, selon qu'il convient et conformément à leurs mandats respectifs, afin que les idées avancées lors du Forum se traduisent concrètement dans l'appui apporté par la suite aux Parties ;

iv) D'encourager les organisations extérieures concernées à considérer le Forum comme une occasion de tirer des enseignements de l'expérience d'autres prestataires de services d'appui au renforcement des capacités et partenaires d'exécution engagés dans des activités similaires, de mieux comprendre les approches de ces autres acteurs et d'explorer les possibilités de collaboration.

Annexe

Plan de travail modulable du Comité de Paris sur le renforcement des capacités pour 2025-2029

Activité	*Mesures*	*Calendrier*	*Résultats escomptés*	*État d'avancement*
Domaine prioritaire A : accroître la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités menées au titre de la Convention et de l'Accord de Paris				
Concevoir et élaborer une vue d'ensemble stratégique et exhaustive de l'état actuel de l'écosystème du renforcement des capacités, assortie de recommandations sur les travaux futurs	Élaborer une note de cadrage définissant la raison d'être et l'objectif du rapport sur l'état du renforcement des capacités	Début 2026	Publication d'un rapport de référence sur les moyens d'améliorer la coordination et l'efficacité des activités de renforcement des capacités, de conforter le rôle de chef de file du Comité de Paris et de consolider son mandat visant à améliorer la cohérence des efforts de renforcement des capacités	Terminé
	Élaborer une note de cadrage qui précise les grandes lignes, la structure et le contenu du rapport sur l'état du renforcement des capacités, ainsi que la méthode appliquée	Juin 2026		Terminé
	Publier le premier rapport sur l'état du renforcement des capacités	Novembre 2027		Lancé
Faciliter l'organisation annuelle de dialogues et/ou d'une ou de plusieurs manifestations régionales sur le renforcement des capacités afin d'accroître l'efficacité des efforts de renforcement des capacités aux niveaux international et régional	Élaborer une note de cadrage pour la première édition des dialogues sur le renforcement des capacités ou la (les) première(s) manifestation(s) régionale(s) sur le renforcement des capacités	Juin 2026	Amélioration de la coordination des activités de renforcement des capacités avec un large éventail d'acteurs, notamment les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et les fonds relevant de la Convention, l'objectif étant que le Comité de Paris puisse formuler, à l'intention des Parties, des recommandations mieux étayées, qui améliorent l'efficacité de l'appui au	Terminé
	Faciliter l'organisation de la première édition des dialogues sur le renforcement des capacités[a]	Octobre 2026		En cours

Activité	*Mesures*	*Calendrier*	*Résultats escomptés*	*État d'avancement*
	Élaborer une note de cadrage pour la deuxième édition des dialogues sur le renforcement des capacités[a]	Juin 2027	renforcement des capacités et favorisent la collaboration entre les parties prenantes et l'apprentissage entre pairs	À venir
	Élaborer une note de cadrage en vue de l'organisation, tous les trois mois, de tables rondes en ligne d'experts sur le renforcement des capacités[a]	Début 2027		En attente de la conclusion de la première édition des dialogues sur le renforcement des capacités
	Faciliter l'organisation, tous les trois mois, de tables rondes en ligne d'experts sur le renforcement des capacités, et diffuser des résumés des conclusions de ces tables rondes	2027-2029[a]		À venir
Élaborer et appliquer des modalités de coordination améliorées afin de renforcer la collaboration au sein du groupe de coordination informel et l'efficacité des travaux de celui-ci	Planifier et faciliter deux réunions de coordination du groupe de coordination informel par an, lesquelles se tiendront en présentiel en marge des sessions des organes subsidiaires et des organes directeurs, ainsi que des réunions en ligne supplémentaires, si nécessaire	2025-2029[a] Mise en place des modalités de coordination améliorées en 2026	Amélioration de la cohérence des activités de renforcement des capacités et de leur coordination entre les membres du groupe de coordination informel, et, partant, réduction des doubles emplois et intensification des échanges de connaissances entre les membres	Les dixième et onzième réunions du groupe de coordination informel se sont tenues en marge de la trentième session de la COP et des soixante-quatrièmes sessions respectives des organes subsidiaires, respectivement, et les modalités de coordination améliorées ont été mises en place Les travaux de planification de la douzième réunion du groupe de coordination informel ont débuté
	Planifier et faciliter tous les ans deux réunions interinstitutionnelles en ligne de partage des savoirs	2026-2027		Lancé

Activité	*Mesures*	*Calendrier*	*Résultats escomptés*	*État d'avancement*
	Planifier et élaborer des activités conjointes ou des produits communs avec d'autres membres du groupe de coordination informel, notamment dans le cadre du domaine d'action prioritaire du Comité de Paris, selon qu'il convient	En attente de la définition du domaine d'action prioritaire pour 2026-2027		En attente
Domaine prioritaire B : recenser les lacunes et les besoins actuels et nouveaux en matière de capacités et recommander des moyens d'y répondre				
Concevoir et élaborer un cadre global d'évaluation des lacunes et des besoins en matière de capacités	Élaborer une note de cadrage en vue de l'actualisation de la boîte à outils du Comité de Paris servant à évaluer les lacunes et les besoins nationaux en matière de capacités, et établir le calendrier des travaux	2028	Les fonctionnaires des pays en développement et leurs partenaires d'exécution sont épaulés dans l'évaluation des capacités nécessaires pour mener une action climatique concrète	En attente
Enrichir la base de connaissances sur les lacunes et les besoins en matière de capacités afin de mieux orienter les activités et les travaux du Comité de Paris	Élaborer une taxonomie des lacunes et des besoins en matière de capacités	2025-2026[a]	Le Comité dispose d'une classification structurée des lacunes et des besoins en matière de capacités, fondée sur des données probantes, qui lui permet de mieux cibler ses activités et éclaire la prise de décisions stratégiques	Calendrier révisé compte tenu des conclusions des travaux d'analyse
	Élaborer une note de cadrage sur la taxonomie des lacunes et des besoins en matière de capacités	Juin 2026		Terminé
	Utiliser les données initialement recueillies en vue de l'établissement de la taxonomie pour établir à la place une typologie ou structure de codification provisoire, qui éclairera l'élaboration du rapport sur l'état du renforcement des capacités[a]	2027		Lancé

Activité	*Mesures*	*Calendrier*	*Résultats escomptés*	*État d'avancement*
	Élaborer une méthode et des outils normalisés (enquêtes, entretiens, consultations régionales, etc.) pour faciliter la collecte et l'analyse de données sur les lacunes et les besoins en matière de capacités	2027-2028[a]		En attente
	Utiliser les canaux existants pour recueillir des données sur les lacunes et les besoins en matière de capacités (groupe de coordination informel, centres régionaux de collaboration, etc.)	2027-2028[a]		En attente
	Continuer à recueillir des informations sur les lacunes et les besoins en matière de capacités et sur les moyens d'y répondre afin d'orienter les activités à mener, en accordant une attention particulière au domaine d'action prioritaire	2026-2027[a]		En cours
Effectuer une analyse des lacunes et des besoins en matière de capacités et des moyens d'y répondre, et en présenter une synthèse structurée dans le rapport sur l'état du renforcement des capacités	Analyser les résultats des travaux de collecte et de synthèse de données sur les lacunes et les besoins en matière de capacités et les moyens d'y répondre afin d'éclairer l'élaboration du rapport sur l'état du renforcement des capacités	2025-2027	Publication d'un rapport annuel sur l'état du renforcement des capacités mieux étayé, qui servira de base à l'élaboration de produits de connaissance ciblés et à l'organisation de manifestations adaptées aux besoins des participants	En cours
	Analyser les résultats des travaux de collecte et de synthèse de données sur les lacunes et les besoins en matière de capacités et les moyens d'y répondre dans le contexte du domaine d'action prioritaire	Mi-2026, lancement dès que possible une fois que le domaine d'action prioritaire pour 2026-2027 aura été défini		Lancé

Activité	*Mesures*	*Calendrier*	*Résultats escomptés*	*État d'avancement*
	Faciliter la validation des conclusions de l'analyse par le groupe de coordination informel, les centres régionaux de collaboration et d'autres prestataires de services de renforcement des capacités, puis consigner les résultats du travail de validation	Après analyse interne		En attente
	Élaborer des produits de connaissance et concevoir et organiser des manifestations sur la base des lacunes et besoins recensés, ainsi que des priorités des pays en développement en matière de renforcement des capacités, selon qu'il convient	Continu		Terminé pour ce qui est du domaine d'action prioritaire pour 2025-2026
Accroître l'efficacité du Réseau du Comité de Paris, recueillir systématiquement des informations sur les lacunes et les besoins des pays en développement en matière de capacités et promouvoir une participation plus active des membres du réseau aux manifestations clés du Comité de Paris et à l'élaboration de ses produits de connaissance	Planifier et faciliter la réunion annuelle du Réseau du Comité de Paris	Continu	Plus grande visibilité des activités du Comité de Paris auprès des membres du Réseau et participation plus active des membres du Réseau à ces activités ; confiance renforcée au sein du Réseau ; augmentation du nombre de membres ; pertinence accrue et plus grande diversité des produits de connaissance du Comité de Paris ; renforcement de la collaboration et de l'apprentissage entre pairs au sein du Réseau	Terminé pour ce qui est de l'année 2026
	Appuyer la mise en place de groupes thématiques supplémentaires au sein du Réseau du Comité de Paris (adaptation, financement de l'action climatique, etc.), en prenant pour modèle le Groupe de l'énergie déjà opérationnel	Continu		À venir
	Utiliser des outils normalisés pour faciliter la collecte, dans le cadre du Réseau, de données sur les lacunes et les besoins en matière de capacités	Continu		En attente

Activité	*Mesures*	*Calendrier*	*Résultats escomptés*	*État d'avancement*
	Utiliser les données collectées pour étayer la conception des activités, des produits de connaissance et des plans stratégiques du Comité de Paris	Continu		En attente
	Établir une procédure de transmission des informations recueillies dans le cadre du Réseau sur les lacunes et les besoins en matière de capacités aux membres du Réseau et aux parties prenantes pour validation	Continu		En cours
	Déterminer et promouvoir des activités auxquelles les membres du Réseau peuvent participer dans le cadre des manifestations phares du Comité de Paris, telles que le Pôle de renforcement des capacités, les webinaires thématiques et les dialogues régionaux	Continu		En cours
	Faciliter la cocréation de produits de connaissance du Comité de Paris (études de cas, documents d'orientation, rapports thématiques, etc.) en invitant les membres du Réseau à y contribuer	Continu		En cours

Activité	*Mesures*	*Calendrier*	*Résultats escomptés*	*État d'avancement*
Domaine prioritaire C : promouvoir la sensibilisation, le partage des connaissances et de l'information ainsi que la collaboration des parties prenantes avec les organismes et les acteurs concernés relevant ou non de la Convention et de l'Accord de Paris				
Superviser l'organisation des éditions annuelles du Pôle de renforcement des capacités	Élaborer des notes de cadrage pour les septième, huitième et neuvième éditions du Pôle de renforcement des capacités	2025-2027	Augmentation de la visibilité et de la pertinence du Pôle de renforcement des capacités, et augmentation du nombre de participants	Terminé pour les septième et huitième éditions du Pôle de renforcement des capacités
	Faciliter l'organisation du Pôle de renforcement des capacités			La septième édition du Pôle de renforcement des capacités a eu lieu durant la trentième session de la COP
	Promouvoir les possibilités offertes aux membres du Réseau du Comité de Paris, aux membres du groupe de coordination informel et aux autres parties prenantes clés de participer au Pôle de renforcement des capacités			
Élaborer des produits de connaissance et organiser des manifestations sur le thème du domaine d'action prioritaire du Comité de Paris, selon qu'il convient	Élaborer des produits de connaissance et organiser des manifestations en fonction des lacunes et des besoins en lien avec le domaine d'action prioritaire, tels que recensés dans le cadre du domaine prioritaire B, ainsi que des priorités des pays en développement en matière de renforcement des capacités	Troisième trimestre de 2026, une fois que le domaine d'action prioritaire pour 2026-2027 aura été défini	Le Comité de Paris organise ses manifestations et élabore ses produits de connaissance en collaboration avec les membres du Réseau du Comité de Paris et du groupe de coordination informel, selon qu'il convient, sur la base des lacunes, des besoins et des priorités des pays en développement en matière de renforcement des capacités, qu'il recense de manière systématique, afin de garantir la pertinence et l'impact de ces manifestations et produits	En cours
	Faciliter l'organisation de la journée consacrée au domaine d'action prioritaire	Tous les ans, dans le cadre du Pôle de renforcement des capacités		Une journée consacrée au domaine d'action prioritaire a eu lieu lors de la septième édition du Pôle de renforcement des capacités

Activité	*Mesures*	*Calendrier*	*Résultats escomptés*	*État d'avancement*
	Promouvoir les possibilités offertes aux membres du Réseau du Comité de Paris et du groupe de coordination informel de participer aux manifestations consacrées au domaine d'action prioritaire, selon qu'il convient	Lorsque des manifestations sont organisées ou que des produits de connaissance sont élaborés, selon les besoins, tout au long de la période 2026-2027		En cours
	Encourager les membres du Réseau du Comité de Paris et du groupe de coordination informel à contribuer aux produits de connaissance du Comité de Paris, selon qu'il convient, notamment en soumettant des études de cas, des bonnes pratiques et des contributions thématiques			En cours
Contribuer au Forum de Durban dans le cadre du domaine d'action prioritaire du Comité de Paris	Encourager la participation active des membres du Comité de Paris au Forum de Durban, notamment, selon qu'il convient, en tant qu'intervenants ou animateurs, ainsi qu'aux activités de suivi et aux travaux connexes	Chaque année	Prise en compte des résultats et des conclusions du Forum de Durban dans le cadre des manifestations ultérieures du Comité de Paris	Terminé pour le quinzième Forum de Durban
Contribuer aux travaux menés par les organes constitués compétents et dans le cadre des processus intergouvernementaux, notamment en soumettant des contributions écrites et en participant à des réunions, à des manifestations et à des ateliers	Contribuer à l'élaboration et à la diffusion de documents écrits et participer activement aux manifestations, activités et ateliers organisés par les organes constitués compétents et dans le cadre des processus intergouvernementaux, selon qu'il convient et sur demande	À la demande ou à l'initiative du Comité de Paris, selon qu'il convient	Renforcement de la collaboration entre les différents secteurs d'activité relevant de la Convention, meilleure compréhension de l'écosystème du renforcement des capacités dans les différents domaines relatifs aux changements climatiques, échange d'informations avec d'autres	En cours

Activité	*Mesures*	*Calendrier*	*Résultats escomptés*	*État d'avancement*
			organes constitués et renforcement des liens entre les domaines de travail pertinents relevant de la Convention	
Maintenir à jour et améliorer le portail sur le renforcement des capacités	Continuer de maintenir à jour et d'améliorer le portail sur le renforcement des capacités	Continu	Amélioration de la convivialité du portail sur le renforcement des capacités et de l'accès aux ressources liées au renforcement des capacités	En cours
Accroître la portée et la visibilité des activités de renforcement des capacités menées par le secrétariat, les membres du groupe de coordination informel et d'autres prestataires de services d'appui au renforcement des capacités	Concevoir et mettre en service un tableau de bord interactif en ligne, qui donne une vue d'ensemble des activités de renforcement des capacités en cours d'exécution ou prévues au niveau mondial	Lancement de la conception en 2025	Amélioration de l'accès à l'information, ainsi que de la coordination et de la transparence des activités de renforcement des capacités au niveau mondial, l'objectif étant que les parties prenantes puissent se renseigner facilement sur les activités de renforcement des capacités en cours, les activités menées au titre des domaines d'action prioritaires du Comité de Paris et les principaux acteurs concernés	En suspens
Activités transversales				
Établir le rapport annuel technique d'activité et y inclure des recommandations à l'intention des Parties et des contributions au premier bilan mondial	Rendre compte, dans le rapport annuel technique d'activité, de la progression, des résultats, des effets et de l'efficacité des activités prévues dans le plan de travail du Comité de Paris, et inclure également dans ce rapport des recommandations à l'intention des Parties et des	Chaque année	Les informations relatives aux travaux du Comité de Paris sont synthétisées et des recommandations sont soumises à la COP et à la CMA sur la base de ces travaux	Terminé pour ce qui est des années 2025 et 2026

Activité	*Mesures*	*Calendrier*	*Résultats escomptés*	*État d'avancement*
	informations utiles pour le premier bilan mondial			
Élaborer des contributions au deuxième bilan mondial	Élaborer des contributions destinées à éclairer le deuxième bilan mondial	Continu	Collecte des informations nécessaires à l'élaboration des contributions du Comité de Paris au deuxième bilan mondial	Progression selon le calendrier du deuxième bilan mondial

Note : Cette version actualisée du plan de travail reflète les progrès déjà accomplis par le Comité de Paris dans l'exécution du plan de travail, les enseignements tirés des activités déjà menées, ainsi que l'évolution des priorités et de la charge de travail du Comité de Paris.

[a] Activités ajoutées ou actualisées compte tenu des enseignements tirés des activités du plan de travail déjà menées, ainsi que de l'évolution des priorités et de la charge de travail du Comité de Paris.